

CATALOGUE
Les avis et contributions
du CESER
Auvergne-Rhône-Alpes
2016-2017

Edition décembre 2017



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4
COLLECTIVITE LOCALE	6
CULTURE.....	6
ECONOMIE	7
EDUCATION - ORIENTATION	10
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE.....	10
ENVIRONNEMENT.....	11
EUROPE	12
FINANCES LOCALES.....	12
FORMATION PROFESSIONNELLE	14
INTERNATIONAL.....	15
NUMERIQUE.....	16
PROSPECTIVE.....	16
SANTE - SOCIAL	17
TRANSPORTS	18
VIE ASSOCIATIVE.....	18

L'avenir des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Colloque du 14-11-2017, Lyon

Associant représentants de la société civile organisée à l'échelle régionale à travers le CESER et les Conseils de développement, ce colloque propose de débattre autour du projet de Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration. Après une présentation des grandes lignes du SRADDET et du positionnement du CESER, le débat s'organise autour des questions de l'articulation des territoires, de la gestion du foncier et des enjeux de gouvernance.

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET/CESER/CONSEILS DE DEVELOPPEMENT/SOCIETE CIVILE ORGANISEE/GOUVERNANCE TERRITORIALE/AMENAGEMENT FONCIER/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger les actes](#)

Vers un développement des territoires ruraux. Séance du 26-09-2017, contribution n° 2017-17

Après une présentation détaillée des territoires ruraux en Auvergne-Rhône-Alpes (définitions, fonctions et usages, comparaisons démographiques...), le CESER s'intéresse plus particulièrement à la place structurante de l'agriculture et de la forêt en Auvergne-Rhône-Alpes, à travers les questions du foncier agricole et forestier, ou encore de la rémunération des services écosystémiques. Le rapport termine par des recommandations pour renforcer l'accessibilité et la mobilité, faciliter l'accès aux services publics. Ainsi, pour rétablir l'équilibre entre espaces urbains et ruraux, il convient pour le CESER de conforter l'économie rurale productive et résidentielle, d'améliorer les conditions de vie, mais également de renouveler la gouvernance locale en s'appuyant sur l'implication des élus et le rôle essentiel de l'ingénierie territoriale.

MILIEU RURAL/AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES ESPACES RURAUX/ECONOMIE RURALE/AGRICULTURE/FORÊT/SERVICE ECOSYSTEMIQUE/POPULATION RURALE/SERVICE EN MILIEU RURAL/ TOURISME RURAL/FONCIER/MOBILITE/ACCESSIBILITE/GOUVERNANCE TERRITORIALE/INGENIERIE TERRITORIALE/INNOVATION DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis. Séance du 11-07-2017, contribution n° 2017-12

Au moment où s'initie l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER souhaite s'impliquer dès le début du processus et fait part des attentes de la société civile organisée. Pour le CESER, ce schéma doit être articulé avec les autres schémas régionaux et respecter les piliers du développement durable : développement économique, solidarités sociales et territoriales, environnement, gouvernance et management territorial. Il s'appuie sur trois leviers : une métropolisation réussie, un projet de territoire, des réseaux. Les recommandations du CESER, organisées autour de cinq défis principaux, prennent appui sur douze fiches thématiques, l'ensemble des propositions étant synthétisé dans une carte.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET/MANAGEMENT TERRITORIAL/GOUVERNANCE TERRITORIALE/PROSPECTIVE TERRITORIALE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

Avenant aux CPER Auvergne et Rhône-Alpes. Séance du 13-12-2016, avis n° 2016-15

Le CESER est consulté sur un projet d'avenant unique aux deux contrats de plan qui avaient été signés pour la période 2015-2020 en Rhône-Alpes et en Auvergne. Cet avenant doit permettre une articulation entre les nouvelles politiques d'investissement de la Région et celles mises en œuvre par l'Etat, ainsi qu'une sécurité juridique pour engager des dépenses régionales hors compétence. Le CESER fait part de ses observations et demande notamment la mise en place d'une gouvernance partagée pour suivre et piloter les contrats.

CONTRAT DE PLAN ETAT REGION/GOUVERNANCE TERRITORIALE/COLLECTIVITE TERRITORIALE/ REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Pour une vision d'un développement équilibré à travers le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes. Séance du 18-10-2016, avis n° 2016-11

Sollicité par le Conseil régional sur la méthode d'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER définit tout d'abord le SRADDET et le cadre légal dans lequel il s'inscrit. Pour le CESER, ce schéma est une opportunité à saisir pour bâtir un projet régional au service d'un développement équilibré des territoires. Dans ses recommandations, le CESER insiste sur l'importance de la méthode d'élaboration du schéma pour aider à forger une identité partagée sur ce nouveau territoire et favoriser le dialogue entre les différents acteurs publics, tout en intégrant la société civile organisée, dont le CESER est l'émanation. Enfin, le CESER propose également une méthode d'évaluation du schéma à conduire avant son lancement et durant sa mise en œuvre.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EGALITE DES TERRITOIRES : SRADDET/PROSPECTIVE TERRITORIALE/PROJET DE TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT LOCAL/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Contrat de territoire spécifique au Haut-Allier. Séance du 20-09-2016, avis n° 2016-10

Saisi par le Conseil régional sur les modalités opérationnelles du contrat de territoire spécifique au Haut-Allier, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes fait part de ses recommandations. Pour répondre à cette saisine, l'assemblée consultative s'appuie sur des avis adoptés précédemment, et notamment celui de juillet 2016 sur "l'abrogation de la délibération de la commission permanente du Conseil régional d'Auvergne relative à l'approbation finale du Parc naturel régional des Sources et Gorges de l'Allier et du lancement d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier". Pour le CESER, il convient de mettre ce dossier en perspective dans une démarche de management territorial en l'articulant au sein du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

CONTRAT DE TERRITOIRE/GOUVERNANCE TERRITORIALE/ REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Parcs naturels régionaux : abrogation de la délibération n° 15-1305 du 23-11-2015 de la commission permanente du Conseil régional d'Auvergne relative à l'approbation finale du PNR des sources et gorges de l'Allier et lancement d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier. Séance du 05-07-2016, avis n° 2016-07

Saisi par le Conseil régional à propos de l'abrogation de la délibération du 23-11-2015 de la Région Auvergne relative à l'approbation finale du Parc naturel régional des Sources et Gorges

de l'Allier, et du lancement d'un contrat de territoire pour le Haut-Allier, le CESER rappelle le rôle des parcs naturels régionaux (PNR) et revient sur ses précédents avis relatifs à la création du PNR des sources et gorges de l'Allier. Regrettant la proposition d'abrogation, il formule des recommandations visant en priorité à la poursuite du dialogue entre tous les acteurs autour du projet de PNR, sous une forme renouvelée. Dans l'hypothèse du lancement d'un contrat de territoire, il souligne un certain nombre de points de vigilance et insiste sur la nécessité d'un projet équilibré pour le territoire.

PARC NATUREL REGIONAL/GOUVERNANCE TERRITORIALE/ REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Aménagement et développement durable du territoire : création des contrats d'aménagement intercommunal. Séance du 12-04-2016, avis n° 2016-03

Sollicité sur le projet de délibération-cadre remplaçant les contrats Auvergne Plus et les contrats de développement durable Rhône-Alpes par des contrats d'aménagement intercommunal, le CESER délivre un positionnement d'étape dans l'attente de disposer des éléments d'information complémentaires indispensables. L'avis du CESER Auvergne-Rhône-Alpes se fonde ainsi sur les travaux menés par les deux CESER au cours des 20 dernières années, ainsi que sur le retour d'expérience des conseillers, acteurs dans les procédures contractuelles locales. Aussi, le CESER rappelle-t-il l'importance d'intégrer ce dossier dans une démarche de management territorial, et d'organiser la préservation de capacités d'ingénierie sur l'ensemble des territoires ainsi que le respect de la démocratie locale, avec une association optimale des acteurs économiques socioéconomiques à travers les conseils de développement.

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT LOCAL/COOPERATION INTERCOMMUNALE/COOPERATION LOCALE/EPCI/CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

COLLECTIVITE LOCALE

2013-2017 : les actions du CESER Auvergne-Rhône-Alpes. Décembre 2017

Après une présentation du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, acteur d'une nouvelle donne régionale, les travaux du CESER pour la période 2013-2017 sont présentés par grands domaines. En annexe, les avis, contributions et actes de colloques sont listés en reprenant l'ordre des parties et sous-parties du bilan.

CESER/AVIS/CONTRIBUTION/BILAN/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger le bilan](#)

CULTURE

Avis sur la nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine. Séance du 27-06-2017, avis n° 2017-11

Saisi par l'exécutif sur la nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine, le CESER approuve la volonté de promouvoir une culture accessible à tous, reflet de la diversité des territoires et vecteur de développement économique local. Cependant, le CESER regrette l'absence de précisions sur les engagements financiers ou encore les modalités de concertation entre les différents acteurs. Enfin, il met le Conseil régional en garde contre les risques d'une "économisation" de la culture, une recherche d'accessibilité qui se ferait au détriment des contenus, ou encore la distinction entre politiques patrimoniales et culturelles. Pour le CESER, le régime de subventionnement de la culture doit soutenir efficacement la création et permettre aux artistes une visibilité de leurs projets dans le temps.

Un soutien des festivals pour un impact durable. Séance du 21-03-2017,
contribution n° 2017-03

Nombreux en région Auvergne-Rhône-Alpes, d'une grande diversité, ancrés sur le territoire, avec des retombées culturelles importantes, les festivals ont un impact positif en termes de développement humain, territorial et économique. Pour le CESER, le soutien public aux festivals revêt une importance fondamentale pour le développement de la région et de ses habitants. Afin d'éclairer la décision publique, il propose une liste de critères contextualisés avec des indicateurs, pour évaluer la pertinence d'une aide publique, en précisant les éléments à prendre en considération.

FESTIVAL/CREATION ARTISTIQUE/MEDIATION CULTURELLE/INNOVATION SOCIALE/LIEN
SOCIAL/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/DEVELOPPEMENT LOCAL/ FINANCEMENT/
INDICATEUR/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

ECONOMIE

Les mutations. Cahier n°3 : Nouvelles formes d'emploi, nouvelles formes de travail : prendre l'initiative. Séance du 05-12-2017, contribution n° 2017-23

Souhaitant approfondir, dans une série de 3 cahiers, les questions relatives aux mutations économiques et sociales, le CESER s'intéresse dans son troisième cahier aux nouvelles formes d'emploi et de travail. Après avoir décrit les tendances à l'œuvre et identifié les principales évolutions du point de vue de l'emploi, du travail et des organisations, le CESER alerte sur les enjeux concernant le développement des activités, les évolutions des métiers et des compétences, mais également en termes de parcours, de qualité de vie au travail... Considérant que ces évolutions impactent plus largement l'organisation de la société, le CESER propose ensuite des éléments de méthode afin de permettre aux acteurs régionaux de prendre en compte ces évolutions et de les intégrer à leur politique.

MUTATION ECONOMIQUE/TRAVAIL/EMPLOI/TRAVAILLEUR INDEPENDANT/COMPETENCE
PROFESSIONNELLE/FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE/ECONOMIE
COLLABORATIVE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

Les cadrans économiques, sociaux et environnementaux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes. Décembre 2017

Ce document a pour objet de proposer une photographie d'Auvergne-Rhône-Alpes dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, à partir d'indicateurs chiffrés et publics. Le tableau de bord, matérialisé par les Cadrans Economiques, Sociaux et Environnementaux (CESER), n'a pas vocation à présenter des éléments exhaustifs sur la nouvelle région, mais à proposer des repères sur la situation régionale.

INDICATEUR ECONOMIQUE/INDICATEUR ENVIRONNEMENTAL/INDICATEUR SOCIAL/
AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger le document](#)

Pour une stratégie régionale d'investissement au service des territoires. Séance du 17-10-2017, contribution n° 2017-20

Dans la mesure où l'investissement public peut avoir un effet d'entraînement important sur l'investissement privé, le CESER a choisi de s'intéresser plus particulièrement à l'investissement public et à son effet levier. Après avoir analysé le contexte européen, national et régional, le CESER se concentre sur deux enjeux d'investissement, formulant des recommandations pour répondre d'une part aux besoins sociaux, à travers le cas du logement, et d'autre part au développement de nouvelles filières porteuses de compétitivité. Conscient de l'importance de l'acceptabilité sociale des projets ainsi que de l'intérêt d'une gouvernance partagée, le CESER présente ensuite ses recommandations pour dynamiser l'investissement sur le territoire régional.

INVESTISSEMENT/LOGEMENT/LOGEMENT SOCIAL/TRANSITION
ENERGETIQUE/ACCEPTABILITE SOCIALE/GOUVERNANCE/REFORME DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

PME et écosystème régional d'innovation. Colloque CESER AGERA du 27-06-2017, Lyon

A la suite des contributions et avis du CESER sur le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), et sur le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), le CESER et l'Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes Auvergne (AGERA) ont choisi de s'intéresser, à travers ce colloque, à l'accès à l'innovation pour les TPE et PME de la région, ainsi qu'à la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) au développement socio-économique des territoires. En effet, toutes les entreprises du territoire régional n'ont pas accès aux mêmes ressources et compétences de l'ESR selon qu'elles sont situées dans des territoires métropolitains, ou dans des zones peu denses ou mal desservies. A partir de ce constat, la première table ronde vise à mieux appréhender les interactions entre l'ESR, les PME et les acteurs territoriaux, ceci afin de mieux connaître les attentes des PME. La question de l'équilibre territorial, primordiale pour le CESER, est l'objet de la deuxième table ronde sur les bonnes pratiques déjà en oeuvre dans les territoires.

ECOSYSTEME D'INNOVATION/ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR/RECHERCHE/INNOVATION/PME/TPE/ /AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger les actes](#)

Les mutations. Cahier n°2: Pour diffuser et soutenir les démarches d'innovation rapprochons les PME et les territoires les plus éloignés de l'écosystème régional. Séance du 27-06-2017, contribution n° 2017-10

Souhaitant approfondir, dans une série de 3 cahiers, les questions relatives aux mutations économiques et sociales, le CESER s'intéresse plus particulièrement dans son deuxième cahier à l'intégration des TPE-PME dans l'écosystème d'innovation régional, en mettant l'accès sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'innovation. Après quelques éléments de diagnostic sur les relations et interactions entre PME et écosystèmes d'innovation, le CESER met en évidence les freins, attentes et difficultés rencontrés de part et d'autres. Il identifie ensuite les bonnes pratiques à l'oeuvre dans les territoires et termine par des recommandations visant notamment à agir sur la culture d'entreprise, anticiper, former ou encore favoriser la médiation.

MUTATION ECONOMIQUE/ECOSYSTEME D'INNOVATION/ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR/RECHERCHE/FORMATION INITIALE/FORMATION CONTINUE/PME/TPE/SCHEMA
REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION :
SRDEII/SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION : SRESRI/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

Propositions du groupe de travail Industrie sur le fait industriel. Séance du 30-05-2017, contribution n° 2017-07

Pour le CESER, le fait industriel, c'est-à-dire l'industrie et les services associés, occupe une place déterminante dans l'économie régionale. Aussi, après avoir identifié les enjeux et les leviers mobilisables pour le maintien et le développement de l'industrie régionale, le CESER propose la création d'une "Section Industrie" au sein de l'assemblée. La forme de cette nouvelle entité et la valeur ajoutée qu'elle apporterait sont détaillées : promotion de l'industrie au sein de la région, rayonnement national et international, réflexions autour des évolutions à l'œuvre, des nouvelles organisations du travail et des parcours de formation professionnelle... Pour le CESER, il s'agit avant tout de conférer à la Section le statut d'acteur incontournable de toute démarche prospective concernant le fait industriel en région Auvergne-Rhône-Alpes.

INDUSTRIE/ATTRACTIVITE REGIONALE/INNOVATION/PRODUCTION
INDUSTRIELLE/CESER/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

Les mutations. Cahier n°1 : Les économies disruptives. Séance du 04-04-2017, contribution n° 2017-05

Après ses travaux sur le Schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), le CESER a souhaité approfondir, dans une série de 3 cahiers, les questions relatives aux mutations économiques et sociales ainsi qu'à l'anticipation collective nécessaire pour accompagner les acteurs. Consacré aux économies disruptives, le premier cahier présente le contexte, la terminologie, la variété des disruptions, puis propose des pistes de réflexion et d'actions pouvant être conduites au niveau régional.

MUTATION ECONOMIQUE/ECONOMIE COLLABORATIVE/ECONOMIE
DISRUPTIVE/NUMERIQUE/TECHNOLOGIE/TOURISME/INDUSTRIE/SERVICES A LA
PERSONNE/CONSOMMATION/MARKETING TERRITORIAL/SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION :
SRDEII/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. Séance du 13-12-2016, avis n° 2016-13

De par son caractère prescriptif, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) renforce le rôle de chef de file de la Région et la nécessité de relations claires avec les autres collectivités sur le plan du développement économique. Après avoir détaillé la méthode de travail avec le Conseil régional, le CESER s'intéresse plus particulièrement à la structure et à la lisibilité du schéma, puis il fait part de ses attentes et insiste sur quelques points de vigilance spécifiques pour la mise en œuvre du SRDEII. Il fait part également de sa volonté de rester pleinement associé à la démarche.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET
D'INNOVATION : SRDEII/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/INNOVATION/ INTERNATIONAL/
POLITIQUE ECONOMIQUE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Une ambition régionale partagée : de l'effet d'entraînement de l'action économique. Séance du 05-07-2016, contribution n° 2016-05

Dans son rapport, le CESER considère que si l'émergence d'une véritable ambition régionale ne peut s'arrêter à la seule dimension économique, l'effet d'entraînement du Schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) en est un

élément prépondérant. Après une présentation des forces et faiblesses de la nouvelle région, il détaille les lignes de force constitutives d'une ambition régionale, comme consolider les grandes filières régionales, ou s'affirmer comme une grande région d'Europe. Il évoque également le rôle des acteurs, soulignant que le Conseil régional doit être le garant de l'équilibre territorial et du dialogue avec les acteurs locaux, et voyant dans la société civile un acteur incontournable.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/INNOVATION/INTERNATIONAL/SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION :
SRDEII/POLITIQUE ECONOMIQUE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

EDUCATION - ORIENTATION

Insertion des jeunes par l'emploi. Séance du 26-09-2017, avis n° 2017-19

Saisi par le Conseil régional sur le rapport définissant les grandes orientations de la politique régionale en matière de décrochage scolaire, le CESER relève avec satisfaction que de nombreux éléments du rapport reprennent des préconisations issues de ses précédents travaux. Rappelant qu'il s'agit d'une expérimentation, le CESER insiste sur l'importance d'une évaluation du dispositif ainsi que de ses conditions de mise en œuvre avant son déploiement ultérieur.

DECROCHAGE SCOLAIRE/INSERTION PROFESSIONNELLE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Un plan Marshall pour nos lycées : PPI (plan pluriannuel d'investissement) dans les lycées pour la période 2016-2021. Séance du 26-09-2017, avis n° 2017-14

Saisi sur le rapport du Conseil régional définissant les nouvelles orientations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans les lycées de la région pour la période 2016-2021, le CESER souligne l'intérêt de l'élaboration d'un PPI, outil essentiel de programmation de la politique régionale, puis alerte sur les enjeux démographiques et pédagogiques à venir. Le CESER regrette l'absence de vision transversale entre les différents champs d'intervention de la Région en matière éducative et souhaite que les priorités du PPI s'articulent avec la prochaine carte des formations et les orientations du CPRDFOP.

PLAN PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS DANS LES LYCEES/LYCEE/PATRIMOINE
IMMOBILIER/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Séance du 26-01-2017, avis n° 2017-01

Consulté sur le projet de schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), le CESER souligne la qualité du processus de concertation. Il fait ensuite part de son avis sur le diagnostic proposé, ainsi que sur le schéma qui, selon lui, ne répond que partiellement aux attentes de l'assemblée consultative. Le CESER termine par des propositions, visant notamment à mieux prendre en compte de la dimension anticipatrice, renforcer la gouvernance, ou encore améliorer la cohérence régionale, notamment avec les autres schémas régionaux.

[Télécharger l'avis](#)

Pour une nouvelle dynamique régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Séance du 20-09-2016, contribution n° 2016-08

La loi NOTRE du 07-08-2015 prévoit l'élaboration par les Régions d'un "schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [SRESRI], en concertation avec les collectivités territoriales et les EPCI". Dans le cadre de cette concertation sur l'élaboration du nouveau SRESRI, le CESER a souhaité réaliser une contribution en amont de l'avis obligatoire qu'il devra rendre, afin d'exprimer les attentes de la société civile organisée. Après un portrait de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes soulignant les atouts de la nouvelle région, le CESER définit les priorités pour le prochain schéma et insiste notamment sur la nécessité de renforcer les liens avec les territoires, dans l'objectif de dynamiser l'écosystème régional.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/RECHERCHE/INNOVATION/SCHEMA REGIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION : SRESRI/REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

ENVIRONNEMENT

Les 6 priorités du CESER pour le Plan régional santé-environnement 3 en Auvergne-Rhône-Alpes : 3 moteurs, 3 leviers pour une politique santé-environnement. Séance du 27-06-2017, contribution n° 2017-09

Pour le CESER, le Plan régional santé-environnement 3 (PRSE3) est un outil pertinent pour sensibiliser et inciter à une politique santé-environnement de proximité, en fonction des particularités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les 6 priorités identifiées par le CESER se déclinent en 3 moteurs et 3 leviers. Pour le CESER, un PSRE3 réussi passe par une gouvernance associant la DREAL, l'ARS, la Région et les acteurs locaux de proximité, des partenariats doivent être noués entre les différents acteurs, plans, schémas et politiques afin d'éviter tout enchevêtrement, et les financements doivent être stabilisés. S'agissant des leviers identifiés, le CESER insiste sur l'importance d'introduire systématiquement une réflexion santé-environnement dans les politiques publiques. L'assemblée consultative recommande de s'appuyer sur les compétences régionales en matière de recherche en santé-environnement. Enfin, le CESER rappelle l'intérêt d'informer, sensibiliser, communiquer, éduquer et former en santé-environnement.

SANTE ENVIRONNEMENTALE/SANTE PUBLIQUE/EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT/EDUCATION A LA SANTE/POLITIQUE DE PREVENTION/AUVERGNE-
RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

Biodéchets : cap sur 2025. Structurer et développer la filière en Auvergne-Rhône-Alpes. Séance du 07-02-2017, contribution n° 2017-02

En amont du Plan régional de prévention et de gestion des déchets que doit élaborer le Conseil Régional, le CESER s'est interrogé sur la prévention et la gestion des biodéchets des petits producteurs (moins de 10t/an) en Auvergne-Rhône-Alpes. A l'horizon 2025, chaque producteur doit pouvoir disposer d'une solution de tri à la source et de prise en charge de ses biodéchets. Après un état des lieux des différentes étapes de prévention et de gestion des biodéchets en

Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER formule 9 préconisations pour faciliter la mise en œuvre d'une politique biodéchets pour tous.

BIODECHETS/DECHETS VERTS/REDUCTION DES DECHETS/TRI DES DECHETS/COLLECTE DES DECHETS/GASPILLAGE ALIMENTAIRE/METHANISATION/COMPOSTAGE/EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT/TARIFICATION INCITATIVE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

[Télécharger l'infographie](#)

EUROPE

Les 30 ans des 4 moteurs pour l'Europe : bilan et perspectives. Séance du 05-12-2017, contribution n° 2017-24

Depuis bientôt 30 ans, les Régions du Bade-Wurtemberg, de Catalogne, de Lombardie et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont noué une coopération originale dans l'objectif de participer à la construction de l'Union Européenne. La contribution se présente sous forme de fiches détaillant le modèle de coopération, son historique, ainsi que les différents axes d'intervention. Le CESER observe cependant que, depuis quelques années, les initiatives se sont resserrées autour des enjeux économiques et de formation. Or pour le CESER, il appartient également aux régions des 4 moteurs de veiller à la cohésion sociale, de promouvoir l'apprentissage des langues et le dialogue interculturel, et de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux pour une juste construction des nouveaux équilibres sociaux et économiques des régions.

COOPERATION INTERNATIONALE/EUROPE/4 MOTEURS POUR L'EUROPE/AUVERGNE-RHONE-ALPES/BADE-WURTEMBERG/CATALOGNE/LOMBARDIE

[Télécharger la contribution](#)

[Télécharger la synthèse](#)

FINANCES LOCALES

Budget primitif pour 2018. Séance du 28-11-2017, avis n° 2017-22

Consulté sur le projet de budget primitif, le CESER fait part de ses observations sur la lisibilité du document, les recettes proposées, ainsi que le choix des dépenses. Il encourage la Région à maintenir l'effort prévu en faveur du développement économique, malgré le désengagement de l'Etat sur le niveau de recettes transférées au titre de la TVA.

BUDGET PRIMITIF/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Les orientations budgétaires pour 2018. Séance du 26-09-2017, avis n° 2017-16

Saisi par le Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2018, le CESER fait part de ses observations sur les propositions de l'Exécutif, puis fait des recommandations, souhaitant notamment une plus grande anticipation de la programmation pluriannuelle des dépenses afin de préserver l'équilibre des budgets à venir.

ORIENTATION BUDGETAIRE/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Décision modificative budgétaire n° 1 pour 2017. Séance du 26-09-2017, avis n° 2017-15

Consulté sur le projet de décision modificative budgétaire, le CESER fait part de ses observations sur les autorisations de programme pluriannuelles et l'évolution du budget de crédits de paiement.

DECISION MODIFICATIVE/BUDGET REGIONAL/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Compte administratif 2016. Séance du 27-06-2017, avis n° 2017-08

Saisi par le Conseil régional sur le projet de compte administratif, le CESER fait part de ses observations sur la forme de la consultation, ainsi que sur les efforts de l'exécutif pour dégager des économies, relancer l'investissement et améliorer la situation de l'endettement de la Région. Toutefois, le CESER estime qu'une restauration d'une épargne brute importante ne résout pas tous les problèmes de marge de manœuvre budgétaire pour les exercices à venir.

COMPTE ADMINISTRATIF/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Budget primitif 2017. Séance du 13-12-2016, avis n° 2016-14

Consulté sur le projet de budget primitif, le CESER fait part de ses observations, estimant notamment que l'équilibre budgétaire est fragilisé par les conditions de financement des nouvelles compétences en matière de transports par autocars ainsi que par les économies introduites par la loi NOTRe.

BUDGET PRIMITIF/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE/TRANSFERT DE COMPETENCES/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Avis sur les orientations budgétaires et la modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2017. Séance du 16-11-2016, avis n° 2016-12

Saisi par le président du Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2017, le CESER détaille le projet de l'Exécutif et fait part de ses remarques sur la démarche ainsi que la forme du document. Il alerte également le Conseil régional sur les contrats de développement local, ainsi que les modalités de commercialisation des infrastructures numériques très haut débit. Il appelle enfin à la vigilance sur l'équilibre des budgets futurs.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Décision modificative budgétaire n° 1 pour 2016. Séance du 20-09-2016, avis n° 2016-09

Consulté sur le projet de décision modificative budgétaire, le CESER fait part de ses observations sur les autorisations de programme pluriannuelles et l'évolution du budget de crédits de paiement.

DECISION MODIFICATIVE/BUDGET REGIONAL/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Compte administratif pour l'exercice 2015 des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Séance du 21-06-2016, avis n° 2016-04

Après avoir analysé le budget exécuté des deux régions, le CESER fait part de ses remarques sur la présentation du document. Il propose ensuite quelques comparaisons sur les politiques d'investissement, de fiscalité et d'emprunt des deux régions, et relève des marges de manœuvre globalement limitées, puis termine par des préconisations d'ordre général.

COMPTE ADMINISTRATIF/BUDGET REGIONAL/FISCALITE LOCALE/ENDETTEMENT/ REGION AUVERGNE/REGION RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Budget primitif 2016. Séance du 12-04-2016, avis n° 2016-02

Chaque année, suite à une saisine de l'exécutif régional, le CESER donne son avis sur le projet de budget primitif de la Région. Ainsi, dans un contexte d'endettement élevé, le CESER approuve la recherche d'économie, tout en soulignant que la plupart des dépenses de fonctionnement sont aussi des investissements d'avenir, potentiellement créateurs de richesses et d'emplois. Il approuve également la relance de l'effort d'investissement et estime que le budget 2016 constitue avant tout un budget de transition, consacré à l'harmonisation des politiques de deux anciennes Régions.

BUDGET PRIMITIF/BUDGET REGIONAL/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE / REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

Orientations budgétaires 2016. Séance du 15-03-2016, avis n° 2016-01

Saisi par le président du Conseil régional sur le rapport d'orientations budgétaires 2016, le CESER constate qu'il s'agit davantage d'un rapport d'orientations budgétaires pour la nouvelle mandature 2016-2020. Il prend acte de la volonté de l'exécutif de relever le niveau d'épargne brute, reconstituer des marges de manœuvre en faveur de l'investissement et désendetter la Région. Il note cependant que le nouvel exécutif n'a pas clairement formulé ses choix pour 2016 en matière de dépenses d'intervention et formule des points de vigilance quant à l'équilibre des budgets à venir au vu des dépenses contraintes qui s'annoncent (exploitation des TER, nouveaux transferts de compétences...).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES/BUDGET REGIONAL/EMPRUNT/ENDETTEMENT/FINANCES LOCALES/FISCALITE LOCALE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Former pour travailler : accompagner la montée en compétences des actifs en emploi fragilisés. Séance du 11-07-2017, contribution n° 2017-13

Après un premier volet consacré aux demandeurs d'emploi, le deuxième volet de la contribution "Former pour travailler" aborde les enjeux plus spécifiques aux actifs en emploi, fragilisés par les mutations du travail sous l'effet des évolutions techniques, économiques et organisationnelles. Le CESER présente tout d'abord des éléments de diagnostic et de contexte, il insiste sur la multiplicité des facteurs de fragilisation des actifs en emploi, puis identifie les leviers mobilisables pour rendre les organisations "apprenantes". Il termine par des préconisations, et propose notamment de mieux identifier les publics fragilisés, de revaloriser le rôle de la formation tout au long de la vie, ou encore de développer les compétences transversales et transférables.

FORMATION CONTINUE/FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE/MUTATION
ECONOMIQUE/INGENIERIE DE LA FORMATION/COMPETENCE
PROFESSIONNELLE/QUALIFICATION PROFESSIONNELLE/ACCES A LA FORMATION/COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION/CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE/SALARIE/REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

Former pour travailler : pour une coopération efficace entre acteurs publics, entreprises et opérateurs de formation au service des demandeurs d'emploi.
Séance du 13-12-2016, contribution n° 2016-16

Le CESER propose dans ce rapport d'identifier comment la formation professionnelle peut contribuer à favoriser les conditions d'accès à un emploi durable pour les demandeurs d'emploi. Après avoir établi le constat des difficultés rencontrées par les différents acteurs de l'emploi/formation (trop faible exploitation des données statistiques, prise en compte insuffisante des évolutions du tissu productif...), le CESER identifie des axes de progrès. Il s'appuie sur l'étude de quatre bassins d'emploi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présentant des caractéristiques variées, pour élaborer 6 axes de préconisations visant à renforcer les conditions d'une coopération efficace entre acteurs publics, entreprises et opérateurs de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi. Il propose notamment d'optimiser l'organisation locale, de renforcer l'accès aux compétences de base, d'impliquer davantage les employeurs dans les politiques et de développer l'orientation.

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI/LIAISON EMPLOI FORMATION/CONTRAT DE PLAN
REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE : CPRDFOP/POLITIQUE DE LA FORMATION /REGION AUVERGNE-RHONE-
ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

INTERNATIONAL

Afrique francophone Subsaharienne : pour une nouvelle forme de coopération. Séance du 21-03-2017, contribution n° 2017-04

Invitant les acteurs régionaux à porter un nouveau regard sur l'Afrique francophone Subsaharienne, le CESER s'attache tout d'abord à lever les freins et identifier les leviers permettant de mettre en évidence les opportunités de co-développement économique entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone Subsaharienne. A partir d'un travail d'enquête et d'auditions menées auprès de collectivités, entreprises et ONG, il formule des propositions pour renforcer les initiatives régionales, s'intéressant également aux initiatives entre acteurs européens et africains. A travers ses préconisations, le CESER s'attache à promouvoir le co-développement économique et la co-innovation afin de permettre aux acteurs régionaux d'explorer de nouveaux mode d'internationalisation.

AFRIQUE/RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES/COOPERATION
DECENTRALISEE/ONG/COMMERCE INTERNATIONAL/SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION :
SRDEII/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

NUMERIQUE

Pour une dynamique numérique en Auvergne-Rhône-Alpes. Séance du 05-07-2016, avis n° 2016-06

Sollicité par l'exécutif régional pour étudier les pistes de rapprochements possibles entre les deux stratégies numériques des ex-Régions Auvergne et Rhône-Alpes, le CESER détaille les caractéristiques des deux anciennes régions, tant en termes d'infrastructures que d'usages. Pour le CESER, la Région doit être le chef de file en matière de numérique et doit pleinement jouer son rôle d'animateur. Plaidant pour une mise à niveau du réseau, le CESER insiste également sur la nécessité d'initier une nouvelle étape pour les usages : transformation numérique des entreprises, utilisation de l'espace public régional comme territoire d'expérimentation au service des usages, ou encore soutien à la filière numérique.

POLITIQUE NUMERIQUE/AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE/TRES HAUT DEBIT
NUMERIQUE/FIBRE OPTIQUE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

PROSPECTIVE

Les villes moyennes à l'horizon 2050. Séance du 05-12-2017, rapport n° 2017-25

Les 35 villes moyennes d'Auvergne-Rhône-Alpes abritent, avec leur périphérie urbaine, près du quart de la population régionale. A partir d'un diagnostic établi avec l'aide et la collaboration de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a choisi de s'interroger sur l'avenir des villes moyennes de la région et notamment les rapports qu'elles entretiennent avec les agglomérations et les territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Quatre scénarios de territoire sont retenus, à partir desquels le CESER dresse le futur possible des villes moyennes en région Auvergne-Rhône-Alpes.

VILLE MOYENNE/METROPOLISATION/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger le rapport](#)
[Télécharger les annexes](#)
[Télécharger la synthèse](#)

Viellissement et attractivité conditionnent l'avenir démographique des villes moyennes. Insee Analyses, n° 45, octobre 2017

En collaboration avec la section Prospective, l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé une étude sur l'évolution démographique des villes moyennes de la région à l'horizon 2050. On dénombre en effet en Auvergne-Rhône-Alpes 35 villes moyennes qui, avec leur aire d'influence, abritent le quart de la population régionale. Avec une croissance démographique moins rapide que dans les grandes villes, les villes moyennes abritent une population plus âgée. A l'horizon 2050, le vieillissement va se poursuivre. Pour autant, certaines villes moyennes, plus attractives, conserveront une croissance démographique soutenue, tandis que d'autres, portées par une population jeune, verront leur rythme de croissance ralentir faute d'attractivité résidentielle.

VILLE MOYENNE/METROPOLE/METROPOLISATION/POPULATION
URBAINE/DEMOGRAPHIE/PROSPECTIVE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'étude de l'Insee](#)

Des villes moyennes marquées par leur diversité fonctionnelle et leur insertion dans un réseau métropolitain. Insee Analyses, n° 39, mai 2017

En collaboration avec la section Prospective, l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes a réalisé une étude sur le profil socio-économique des villes moyennes de la région et leur fonctionnement en réseau. On dénombre en effet en Auvergne-Rhône-Alpes 35 villes moyennes qui, avec leur aire d'influence, abritent le quart de la population et de l'emploi régional. Ces villes moyennes présentent cependant des profils très différenciés, entre les « grandes » villes moyennes, celles présentant un profil industriel, ou encore les villes à vocation présentielle. L'étude s'attache à décrire finement les profils de ces villes, l'évolution de leur poids économique, ainsi que les grandes zones d'échange.

VILLE MOYENNE/METROPOLE/METROPOLISATION/ECONOMIE
LOCALE/PROSPECTIVE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'étude de l'Insee](#)

Vers une performance globale de l'entreprise. Rencontre de la prospective du CESER Auvergne-Rhône-Alpes avec Jean-Dominique SENARD, 26-01-2017, Lyon

Dans un monde en mutation, face à la mondialisation, à l'évolution des transports et de la mobilité, à l'accélération des savoirs, au développement du numérique, et aux pressions sociétales et environnementales, l'entreprise doit, selon Jean-Dominique Senard, trouver le bon équilibre entre performance économique, respect de l'environnement et une recherche constante de qualité dans ses relations avec les personnes et les partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Expliquant comment le Groupe Michelin aborde ces défis, son président insiste plus particulièrement sur les notions de responsabilité et d'organisation responsabilisante.

ENTREPRISE/MUTATION ECONOMIQUE/PERFORMANCE
ECONOMIQUE/NUMERIQUE/RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES :
RSE/MANAGEMENT

[Télécharger les actes](#)

Le nouvel ordre électoral : tripartisme contre démocratie. Rencontre de la prospective du CESER Auvergne-Rhône-Alpes avec Hervé LE BRAS, 12-04-2016, Lyon

Invité par le CESER à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage sur le nouvel ordre électoral, Hervé Le Bras s'attache dans un premier temps à montrer en quoi l'arrivée dans le tripartisme modifie notre système électoral. Il présente une analyse des résultats électoraux des élections de 2015 à l'échelle nationale, et porte ensuite un regard particulier sur les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses propos sont suivis par des échanges avec la salle.

ELECTION/ELECTION PRESIDENTIELLE/SYSTEME ELECTORAL/RESULTAT
ELECTORAL/VOTE/PROSPECTIVE/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger les actes](#)

SANTE - SOCIAL

Le bien-être mental et social des jeunes : une cause régionale en 2018 ! Séance du 30-05-2017, contribution n° 2017-06

Pour le CESER l'un des enjeux majeurs pour concourir au bien-être mental et social des jeunes repose sur la prévention et l'information, afin de rendre les jeunes acteurs de leur bien-être. Aussi, le CESER se propose-t-il dans un premier temps d'identifier les différents problèmes auxquels les jeunes peuvent être confrontés qu'il s'agisse de leur qualité de vie, de leur nutrition, de leur sexualité, de leur relation à l'autre, de leur scolarité, ou encore de leur accès

aux soins. A partir de cet état des lieux et en s'inspirant d'actions menées dans le cadre scolaire, mais également au sein de diverses associations, le CESER fait des préconisations visant à informer et sensibiliser pour prévenir, structurer le secteur, et faire du bien-être mental et social des jeunes une priorité régionale.

JEUNESSE/SANTE PUBLIQUE/SANTE SCOLAIRE/POLITIQUE DE PREVENTION/EDUCATION A LA SANTE/ACCES AUX SOINS/ACCES AUX DROITS/CONDITIONS DE VIE/PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENT/COMPORTEMENT A RISQUES/ADDICTION/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)

TRANSPORTS

Avis sur la convention Région-SNCF pour l'exploitation des TER pour la période 2017-2022. Séance du 28-11-2017, avis n° 2017-21

Après une présentation du nouveau dispositif contractuel et de son calendrier, le CESER rappelle les pistes de progrès qu'il avait identifiées dès janvier 2015 : réponse aux attentes des usagers, maîtrise des coûts, renforcement des outils de suivi et de pilotage. Plus largement, le CESER souhaite que la convention TER s'inscrive dans une mise en perspective dynamique et ambitieuse pour la mobilité. Celle-ci doit s'appuyer sur les outils numériques, intégrer les enjeux de développement durable, servir de point d'appui pour définir le rôle de chef de file confié à la Région, développer les réseaux et technologies décarbonées attendues dans le cadre de la transition écologique.

TER/CONVENTION DE TRANSPORT/TRANSPORT FERROVIAIRE/MOBILITE/USAGER/AUTORITE ORGANISATRICE DE TRANSPORT/TRANSITION ECOLOGIQUE/PROSPECTIVE/REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger l'avis](#)

VIE ASSOCIATIVE

Soutenir les associations pour ce qu'elles sont et ce qu'elles font. Séance du 26-09-2017, contribution n° 2017-18

Pour le CESER, les associations portent de nombreux services d'utilité sociale et contribuent au développement équilibré et durable des territoires. Cependant, le tissu associatif est aujourd'hui fragilisé par les mutations importantes que connaît la relation entre pouvoirs publics et associations, tant au niveau national que régional. Aussi, le CESER propose-t-il de rendre plus visible la contribution des associations à l'intérêt général sur un territoire, de favoriser le dialogue entre collectivités et associations, de faire évoluer les modalités de soutien public aux associations, ou encore d'aider les associations à accéder à d'autres sources de financements, notamment par le biais de partenariats avec les entreprises ou encore en promouvant la finance participative.

ASSOCIATION/VIE ASSOCIATIVE/INTERET GENERAL/APPEL D'OFFRE/APPEL A PROJET/SUBVENTION/FINANCEMENT PARTICIPATIF/MECENAT/AUVERGNE-RHONE-ALPES

[Télécharger la contribution](#)
[Télécharger la synthèse](#)



Contact

Marie-Caroline WUILLOT
Chargée de documentation
T. 04 26 73 49 80
marie-caroline.wuillot@auvergnerhonealpes.fr

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Monrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98